

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27  
Présents 22  
Votants 26  
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20240613-DCM\_2024\_06\_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 13 juin

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juin 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Jean-Paul FERRE, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Charlélie ARNAUD, Marjorie COMBE

POUVOIRS : Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLLE, Nathalie CHARLES à Gérard DI FRUSCIA, Charlélie ARNAUD à Marine TOINON, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Cyrille GENEVRIER.

Délibération n°2024\_06\_20

**OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

Depuis le conseil municipal du 15 avril 2024, sept décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces décisions concernent principalement le foncier.

(2024/17) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 16/04/2024 : vente d'une habitation, sur la parcelle cadastrée section E n°1913 située «21 avenue du Cruchin».

(2024/18) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 15/04/2024 : vente d'une habitation, sur la parcelle cadastrée section E n°223 et E n°1496 situées «21 avenue Paul Laurent».

(2024/19) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 30/04/2024 :  
vente d'une habitation, sur la parcelle cadastrée section C n°617 située «8 Lotissement  
La Rivière».

(2024/20) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 14/05/2024 :  
vente d'une habitation, sur les parcelles cadastrées section D n°2567, D n°2590 et D  
n°2591 situées «4 impasse Jean Pinturier».

(2024/21) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 14/05/2024 :  
vente d'un terrain, sur les parcelles cadastrées section E n°3261, E n°3256 et E n°3259  
situées «avenue Jean Moulin».

(2024/22) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 30/05/2024  
: vente d'une habitation, sur la parcelle cadastrée section D n°2767 située «13 rue du  
Grand Terland».

(2024/23) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 30/05/2024  
: vente d'un tènement immobilier, sur les parcelles cadastrées section D n°2691, D  
n°2693 et D n°2692 (1/3) situées «20 rue du Huit Mai».

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 27 juin 2024  
Christian SOULIER, Maire

  
Le Secrétaire de séance,  
Cyrille GENEVRIER







Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :